



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00576610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 65 - Motion contre le projet de loi de transformation de la fonction publique déposée le groupe Parti Communiste Français - Front de Gauche, le groupe Europe Ecologie Les Verts et Société civile et le groupe Socialiste et Société civile républicaine

**Motion contre le projet de loi de transformation de la fonction publique
déposée par
le groupe Parti Communiste Français - Front de Gauche,
le groupe Europe Ecologie Les Verts et Société civile et
le groupe Socialiste et Société civile républicaine**

Les élus du Conseil Municipal affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Malgré l'opposition des organisations syndicales et des propositions alternatives, le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de transformation de la fonction publique dont nombre de dispositions auront des impacts tant pour nos agent-e-s et nos citoyen-ne-s que pour l'avenir de la Fonction publique.

Avec le recours au recrutement accru à tous les niveaux de contractuel-le-s, la précarité sera encore aggravée particulièrement avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompus à tout moment.

De plus, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées. Le gouvernement ne s'en cache pas, cette transition territoriale s'inscrit dans un contexte d'encadrement financier des collectivités.

La souplesse souhaitée dans la gestion de la masse salariale des collectivités vise, en réalité, à donner de l'aisance à la politique financière contraignante que l'État cherche à imposer aux entités territoriales.

Cette réforme incite fortement à l'externalisation des services publics au détriment de la qualité du service, et à rendre la plus lisse possible une privatisation des services publics locaux que l'État pourra fortement contraindre, même contre l'avis éventuel des élus.

Ces externalisations auront un impact financier conséquent pour les contribuables, et risquent fort de devenir inaccessibles aux usagers, de par leur tarification et leur accès de plus en plus numérisé. Le gouvernement affirme avoir le soutien des élus locaux pour son projet de loi.

Ce n'est pas le cas des élus de la Ville de Besançon.

Aux côtés des représentations syndicales, les élus de Besançon alertent sur les conséquences que cette transformation profonde de notre modèle social va entraîner.

Les élus de la Ville de Besançon rappellent leur attachement au service public et à la fonction publique territoriale.

Ils s'opposent au projet de transformation de la fonction publique en discussion parlementaire.

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 élus n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

